

## **CHSCT DU 16 MARS 2021**

Avant d'aborder les six points à l'ordre du jour du premier CHSCT de l'année 2021, lecture d'une liminaire par Solidaires et FO.

En réponse, la présidente se dit très attachée aux conditions de vie au travail durant cette crise sanitaire.

Le télétravail doit être choisi mais en période de crise, c'est un moyen de protection très important. Un bon équilibre a été trouvé ! Il a été demandé aux chefs de service de veiller à la bonne cohésion des équipes et de maintenir le lien social.

Concernant l'indemnisation demandée par Solidaires, cette requête ne relève pas de son pouvoir.

Le Nouveau Réseau de Proximité permet d'avoir une meilleure organisation avec des services de plus grande taille et d'éviter l'isolement dans les petites structures.

L'implication des agents durant cette crise sanitaire est reconnue par le ministre, le DG et notre direction.

***I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 22/09/2020 (vote) :*** approuvé à l'unanimité sous réserve de l'ajout de la question posée par Solidaires sur l'arrivée d'un éventuel IDIV au SDIF au 01/01/2021.

### ***II. BILAN DE L'EXERCICE 2020 (information)***

La dotation 2020 de 31 160 € amputée de la réserve non levée de 6 % a été utilisée pour 30 042,40 € au profit des agents de Haute-Marne. Cette bonne gestion est due principalement au professionnalisme des acteurs de prévention ainsi qu'aux accords de principe donnés par les membres du CHS.

Les formations 2020 n'ont pas pu être déployées suite à la pandémie.

### ***III. POINT D'ETAPE (information)***

- DECLARATIONS D'ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES : 4 déclarations liées à des chutes (2 dans les locaux, 1 sur le trajet domicile-travail et 1 sur un trajet professionnel). Des rappels de consignes de prévention et des aménagements ont été faits.

- FICHES DE SIGNALEMENT : 1 ayant généré une mise en garde à l'encontre de l'utilisateur incriminé et 1 en surveillance en cas de récurrence.

Dans la mesure de ses possibilités, le médecin de prévention se rapproche des collègues mis en cause.

#### ***IV. PRESENTATION DES ORIENTATIONS NATIONALES MINISTERIELLES 2021 (information)***

La note ministérielle 2021 est une reprise de 2019 pour consolider la démarche de prévention sur les axes suivants :

- évaluer les risques pour les prévenir
- s'appuyer sur l'expertise des acteurs de prévention
- former à la prévention des risques professionnels
- placer l'organisation du travail au cœur de la prévention
- prévenir les risques liés au télétravail
- prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail
- prendre en compte les conditions de travail dans les projets et mobiliser le dispositif de veille et de soutien.

Le CT sera seul compétent pour examiner les questions relatives aux réorganisations de service. Les membres des CHSCT « pourront utilement être invités » au titre d'experts.

Une seule nouveauté : la convention ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) qui prévoit de mettre en place un certain nombre d'expérimentations locales dans les domaines suivants :

- mieux prendre en compte la dimension SSCT dans les nouveaux modes de travail, télétravail, transformations numériques
- former et accompagner les encadrants à la conduite des projets de transformation
- mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projet
- déployer des espaces de discussion autour du travail
- concevoir de nouvelles modalités de portage de la politique ministérielle SST
- développer la prévention des RPS à partir des outils disponibles (observatoire interne, tableau de bord de veille sociale, DUERP...)

#### ***V. EXERCICE BUDGETAIRE 2021 (vote)***

La dotation 2021 s'élève à 29 610 € avec un disponible de 27 833 € après une mise en réserve de 6 %.

La provision concernant la maintenance des extincteurs et défibrillateurs, le remplacement des déclencheurs manuels, et la mise en conformité électrique est actée.

Les prestations de nettoyage COVID supplémentaires seront retenues en fonction des autres besoins, notamment pour le poste « télétravailleurs ».

L'achat de 3 bureaux réglables sur prescription médicale est retenu, ainsi que 2 casques sans fil, 4 luminaires LED et divers matériels ergonomiques.

Les actions de formation proposées à distance (risque psychologique, RPS, ergonomie travail à distance, télétravail, gestes et postures) ne sont pas retenues. La reprise des formations est en attente des directives du Secrétariat Général.

***Abstention pour les 2 OS en raison de la mise en réserve de 6 % du budget.***

## ***VI. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :***

En réponse à la question sur l'organisation de la campagne IR, la présidente nous informe qu'un groupe de travail local est en cours.

La nouveauté 2021 : un numéro de téléphone unique national sur les déclarations de revenus.

La Haute-Marne participera à cet accueil téléphonique national.

Il sera mis en place un dispositif téléphonique où un vacataire notera les appels et messages pour un rappel par les agents. Les télétravailleurs seront dotés d'un téléphone portable professionnel.

L'accueil physique sera marginal.

Le médecin de prévention rappelle que la circulaire préconisant le télétravail est toujours en vigueur.

La vaccination par le médecin de prévention est à l'étude pour les grandes métropoles.

Elle rappelle que la vaccination ne dédouane en rien les gestes barrières et le port du masque.

Situation COVID depuis le 01/01/2021 : 6 cas contacts, 1 cas positif, et 2 agents présentant des symptômes mais dont le test est négatif.

Les visites médicales restent suspendues sauf sur demande des agents ou de la DDFIP.

A compter du 22/02/2021, un nouveau protocole suite au variant britannique est en place modifiant les délais d'isolement :

- le testé positif est isolé 10 jours, le cas contact en isolement 7 jours avec test immédiat et les 7 jours suivants.

La disponibilité et la réactivité du médecin de prévention sont soulignées unanimement.

Sa mission se termine mi juillet, n'hésitez pas à la contacter.

Solidaires s'interroge sur la validité des acquis de sauveteur secouriste du travail dont l'échéance est ou va être dépassée. Il est répondu que la participation à une mise à jour des connaissances suffira.

L'accès à la cité administrative par la rue Dutailly est dangereux. Les trottoirs sont étroits et la circulation dense. Le sujet de la réouverture de la porte rue Victoire de la Marne sera évoqué avec la préfecture.

Le sondage sur l'aménagement des plages variables n'a pas abouti faute de majorité nette. Les horaires seront aménagés comme habituellement durant les périodes caniculaires.